

POLITIQUES CONTRACTUELLES DÉPARTEMENTALES

DÉPÔT EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Fonds d'équipement rural (FER) - Fonds d'aménagement communal (FAC) - Contrat intercommunal de développement (CID)

1. ACCÉDER À LA PLATEFORME

→ Saisir l'adresse « url » : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

OU

→ Accéder au site du Département <https://seine-et-marne.fr/fr> en cliquant sur le bouton « vos démarches en ligne » (en haut de page à droite). Sélectionner alors le domaine « Politiques contractuelles / Sécurité », puis le lien souhaité selon les besoins : « **Fonds d'équipement rural** » pour les communes et syndicats intercommunaux de moins de 2 000 habitants, « **Fonds d'aménagement communal** » pour les communes de plus de 2 000 habitants, « **Contrat intercommunal de développement** » pour les communautés de communes ou d'agglomération.

2. PAGE « ACCUEIL »

1 Se connecter

2 Créer un compte (un formulaire de création de compte personnel doit être renseigné avec une adresse mail/ un identifiant et la création d'un mot de passe)

seine&marne
LE DÉPARTEMENT

Q SE CONNECTER

Vos démarches en ligne

Bienvenue sur le portail usagers du Département de Seine-et-Marne

Conçu pour simplifier la vie des particuliers, des associations, des collectivités et des sociétés, ce portail innovant vous permet d'ouvrir un compte et de bénéficier de nombreux téléservices en ligne, disponible sur Internet, 24h/24, à partir de n'importe quel support : ordinateur, tablette, smartphone.

1 Se connecter
Mot de passe oublié

Un problème de connexion ?
Merci de contacter le 01.64.14.77.77

2 Vous n'avez pas encore de compte ?
Créer un compte

3. PAGE « VOS DEMANDES »

Après une connexion réussie, la page « Démarches en ligne » apparaît, constituée de trois onglets (en haut à gauche) et deux sections : « Particuliers » et « Organisme ».

Pour solliciter une demande FER, FAC ou CID, il est nécessaire de cliquer sur le profil « Commune / collectivité ». L'organisme concerné apparaît. Cliquer alors sur « Sélectionner » (en bleu) afin d'accéder à la page de téléservices souhaitée.

vosdemarches.dadt@departement77.fr.'"/>

4. PAGE « LES DÉMARCHES POUR VOTRE COLLECTIVITÉ »

Pour le dépôt de votre demande de subvention départementale, cliquez sur le téléservice correspondant au profil de votre collectivité (CID, FAC, FER), *ce dernier apparaît uniquement durant la campagne en cours* :

5. PAGE « CRÉATION DE LA DEMANDE »

Afin de simplifier la démarche du dépôt de projet, l'utilisateur doit se munir d'un certain nombre d'informations, telles que :

- le contexte, l'objectif et le descriptif du projet (champs de 5 lignes minimum) ;
- le montant total HT estimé du projet (correspondant aux devis) ;
- le montant des autres subventions **accordées** (État, Région ou participation du SDESM, etc.) ;
- les pièces à joindre (en PDF) : la délibération, le dossier dit « technique » (devis, plans, etc.) et le RIB.

La **première étape** de saisie du projet apparaît :

Formulaire de dépôt de projet
identique pour les 3 dispositifs contractuels

MON TABLEAU DE BORD > MES DEMANDES > CRÉATION D'UNE DEMANDE

FER - CAMPAGNE 2026

Demande N° XXX (Brouillon) Demandeur : XXX

COMMUNE : XXX Bénéficiaire : COMMUNE : XXX

ÉTAPE - PROJET ET SON PORTEUR

Attention, tous les champs suivis d'une "*" sont obligatoires.

Intitulé du projet * :

Libellez votre projet de façon la plus exhaustive possible. Pour les Syndicats, précisez le lieu d'implantation du projet.

Etablissement Public de Coopération Intercommunal concerné * :

Commune / Syndicat * : COMMUNE

Remplir les étapes du formulaire en cliquant sur « Suivant ».
Après avoir saisi toutes les étapes, un message s'affiche (en haut à droite) :

Votre demande est prête à être transmise. Veuillez vérifier le récapitulatif.

Un récapitulatif de la demande apparaît, il est possible de la modifier ou même de la supprimer.
Pour transmettre votre demande, cliquer sur le bouton « Valider ma demande ». Un message indique alors :

Votre demande a été transmise !

Cette demande pourra être retrouvée dans l'onglet « Tableau de bord » puis dans la section « Mes demandes en cours ». Elle pourra être éditée en format PDF en cliquant sur « Consulter ».

À savoir !

Il est possible de stopper la saisie à tout moment, sans perte de données, en cliquant sur le nom du compte (en haut à droite) puis sur « déconnecter ».

[SE DÉCONNECTER](#)

La demande est alors automatiquement enregistrée dans la section « Vos demandes ».

Pour reprendre la saisie en cours, veuillez-vous rendre dans l'onglet « Mon tableau de bord » dans la section « Mes demandes », puis consulter la « demande en brouillon » correspondante.



ATTENTION : pour « Mes demandes en brouillon », **ne pas cliquer sur « Créer une nouvelle demande »** mais bien reprendre le brouillon existant en cliquant sur « Consulter / Compléter » pour toute modification, suppression ou validation de votre demande.

MON TABLEAU DE BORD > MES DEMANDES

Mes demandes

Gestion des documents

Gérer ma commune / collectivité

Toutes les demandes que vous avez effectuées sont répertoriées ci-dessous.
Pour initier une nouvelle demande en ligne :

Créer une nouvelle demande

MES DEMANDES EN BROUILLONS



N° DEMANDE
XXX

DATE DE CRÉATION
XXX

NOM DE LA DEMANDE
FER - CAMPAGNE 2026

STATUT
Brouillon

Consulter

MON TABLEAU DE BORD > MES DEMANDES > CRÉATION D'UNE DEMANDE

DEMANDE FER - CAMPAGNE 2026

Vous avez déjà initié une demande FER - CAMPAGNE 2026 actuellement à l'état de brouillon veuillez la sélectionner pour la terminer



N° DEMANDE
XXX

DATE DE CRÉATION
xx/xx/2026

NOM DE LA DEMANDE
Fer - campagne 2026

Compléter

Lorsque votre demande apparaît dans la section « Mes demandes en cours », alors celle-ci a bien été transmise pour instruction. **Vous ne pouvez alors plus la modifier.**

En cas de nécessité, vous pouvez **contacter directement** la personne en charge de votre dossier à **la direction de l'aménagement et du développement des territoires.**